

## **Ambition bio 2017\_ Contribution de la région Corse.**

### **Synthèse des échanges dans le cadre de la conférence régionale bio du 16 avril 2013 (en cours de validation par les partenaires présents)**

#### **1. Synthèse sur l'AB dans la région (diagnostic quantitatif et qualitatif)**

Situation particulière de l'AB en région Corse : l'interlocuteur reconnu pour l'AB dans la région est le CIVAM Bio Corse. Dans le cadre du CASDAR , la mission AB est confiée au CIVAM, dans le cadre d'une démarche unique en France (cette action est portée par les chambres dans les autres régions). C'est une organisation particulière qui repose sur les compétences développées par cet organisme reconnu par l'ensemble des professionnels agricoles.

Les chambres d'agriculture sont naturellement attachées à l'AB, avec une thématique qui dépasse ce cadre pour intégrer la défense du territoire et du littoral à tous ses niveaux.

La problématique AB est à conduire en parallèle avec la démarche de recherche d'autonomie fourragère sur les exploitations d'élevage, permettant de conforter l'agriculture corse dans son ensemble.

L'objectif fixé à 2017 correspond à la nouvelle mandature, avec un engagement personnel du président de la chambre régionale dans cette démarche et le souhait de contribuer au développement de cette filière agricole.

Les données chiffrées sont présentées dans chaque atelier et un récapitulatif est proposé en pièces jointes.

#### **2. Analyse et orientations pour chacun des 4 ateliers proposés:**

4 ateliers ont été mis en place pour aborder les thèmes principaux du plan ambition bio 2017, en intégrant le volet réglementaire de façon transversale. Des propositions et/ou orientations pour les 5 prochaines années ont été formulées.

##### **2.1. Structuration des filières**

37 préparateurs et 11 distributeurs de produits bio étaient présents en Corse en 2011. En 2012, 18 distributeurs sont présents. Malgré le faible nombre enregistré par rapport aux autres régions françaises, la progression du nombre de distributeurs est importante et illustre bien les dynamiques mises en place ou émergentes pour développer les filières.

La conversion de l'atelier de production et de transformation ovine (ovin lait) de l'EPLEFPA de Sartène est un signal fort et une implication importante de l'enseignement agricole dans le processus de structuration de la filière AB.

Les indicateurs économiques sont favorables à l'augmentation du nombre de préparateurs et de transformateurs fermiers (plus value élevée possible).

\_ mise en place d'une association à caractère interprofessionnel, pour mettre en relation producteurs et transformateurs/distributeurs et gagner en autonomie et compétitivité. Une étude a permis de valider ce système d'association interprofessionnelle avec deux collèges à parité : collège des producteurs et collège des metteurs en marché et

transformateurs, avec toutefois une voix prépondérante accordée au président, statutairement issu du collège des producteurs. Cette association va se substituer au CIVAM, pour éviter l'écueil de l'atomisation des structures et de la multiplication des adhésions et cotisations difficilement supportables économiquement par les petites exploitations.

Cette association est aussi envisagée comme un modèle dont la réussite permettra son extension à d'autres filières de production traditionnelles.

Les associations de consommateurs seront intégrées à la démarche, pour prendre en compte leurs attentes en matière de juste prix (permettant une rémunération correcte des différents échelons de la production et de la distribution et assurant un niveau de prix supportable au consommateur) et leurs inquiétudes en matière de certification et traçabilité (consommer du bio qui en soit réellement).

\_ création d'une marque collective Bio di Corsica, garantissant à la fois la production biologique des produits et leur origine exclusive corse. La mise en place de cette marque devrait permettre de développer la production et le nombre d'agriculteurs en AB ainsi que la consommation. Elle sert de ciment à l'association interprofessionnelle, permettant de fédérer tous les acteurs. Elle s'appuie sur les cahiers des charges des signes officiels de qualité en vigueur (IGP et AOC), quand ils existent pour la filière considérée et sur son propre cahier des charges pour les productions ne disposant pas de ces signes. L'articulation recherchée entre territoire et production AB devrait aussi permettre d'intégrer plus globalement la question de gestion de l'espace et la valorisation de l'espace touristique porteur de ce type de production.

\_ projet structurant pour la filière agrumicole, présenté dans le cadre de l'appel à projet du fonds avenir bio 2013 : développement de la commercialisation à destination des GMS, avec une structuration de filière regroupant 9 acteurs différents et impliquant à terme des transferts de connaissances si le projet aboutit.

\_ évolution réglementaire permettant la mise en place d'une interprofession AB, pour permettre la perception d'une CVO.

## 2.2. développement de la production

282 exploitations en AB ou en conversion en région Corse, pour une surface de 9 430 ha, avec des aides à la conversion intégrées au PDRC (2ème pilier) et des aides au maintien (SABm) relevant du 1<sup>er</sup> pilier.

L'objectif du Grenelle de l'environnement de conversion de 6 % de la SAU est atteint et légèrement dépassé. La progression se poursuit, à un rythme un peu moins soutenu cette année. La conversion concerne de petites structures maraîchères, PPAM et arboriculture pour l'essentiel. Un ralentissement est constaté pour la filière bovin allaitant, avec un problème d'autosuffisance alimentaire à régler et une nécessaire structuration du marché à envisager. Ce problème d'auto suffisance alimentaire et d'absence de production de céréales bio sur la région explique le frein constaté sur les filières animales (bovin viande, ovin et caprin lait et porcin).

Le département de Haute Corse est fortement dominant en nombre d'exploitations et surfaces converties (66 % des exploitations), avec un rôle pionnier dans la matière.

L'ambition pour la filière à l'horizon 2017 doit donc plutôt se décliner pour la région en

terme d'augmentation du nombre d'exploitations et/ou développement de l'activité économique globale de la filière qu'en terme mathématique de doublement de surfaces.

\_ incitation à la mise en production de céréales bio, avec des leviers économiques à trouver pour pallier les carences du modèle économique (arrêt de la production de céréales bio chez le seul agriculteur engagé faute de rentabilité économique). La Corse ne compte que quelques 300 ha de production de céréales.

\_ inquiétude face à la fin de programmation du PDRC, avec la suspension des MAE bio en 2013 pour des raisons administratives (décision de l'autorité de gestion). Cette situation préoccupe les professionnels. Une expertise mobilisant MAAF et Collectivité Territoriale de Corse est en cours pour une éventuelle bascule en SABc. Il faut cependant retenir que la durée du contrat proposée n'est pas la même entre les deux dispositifs : 3 ans pour la SABc contre 5 ans pour la MAE bio. Le second type de soutien est donc plus favorable à l'agriculteur et plus incitatif. En Corse, la CTC prendra la décision.

Cette situation risque d'être préjudiciable aux jeunes en cours d'installation en 2013. Leur Plan de Développement de l'Exploitation intègre les aides MAE bio du PDRC

\_ poursuite de la politique de soutien de l'animation bio, avec une pérennisation des financements au moins au niveau actuel pour les années à venir. L'évolution importante de la production, avec la mise en place de suivis personnalisés sur les exploitations, avec l'accompagnement des conversions mais aussi avec l'émergence des projets d'association interprofessionnelle et de structuration des filières peut aussi conduire à une augmentation des besoins en terme de financement de l'animation bio, avec le recrutement de nouveaux techniciens/animateurs des filières de production.

\_ travail en synergie avec le réaménagement du schéma pastoral, permettant d'améliorer l'autonomie fourragère des exploitations et permettant de mieux maîtriser les coûts lors d'un passage en AB.

\_ développement d'outils de transformation collectifs à petite échelle (exemple de la coopérative fromagère du Taravo), permettant le développement de la production et rendant possible les installations sur le territoire.

\_ mobilisation de terrains par les collectivités locales pour permettre l'installation des jeunes.

\_ amélioration de la communication pour identifier les cédants et permettre une reprise.

NB : ces points qui touchent à la formation et à l'installation sont aussi abordés dans le cadre de la réflexion régionale sur l'installation.

### 2.3. développement de la consommation

Les données nationales sur l'évolution de la consommation bio traduisent les tendances constatées en Corse.

Pour le secondaire, 42 cuisines alimentent les 47 collèges et lycées de la région, ce qui représente un volume conséquent de livraison. La gestion des commandes est faite par les gestionnaires et chefs d'établissement, en application du code des marchés publics. Les deux freins majeurs identifiés sont le prix des produits et la difficulté d'approvisionnement. La mise en place d'une interprofession fédérant les différents acteurs (même si elle ne se substitue pas aux opérateurs) ou la généralisation de

l'expérimentation de la filière agrumes à d'autres filières pourrait permettre un approvisionnement bio et local conforme aux exigences des cantines et de leurs gestionnaires.

Pourtant, la démarche d'introduction du bio dans les cantines existe réellement, avec une demande forte des parents d'élèves et une vraie plus value en cuisine, avec des cuisiniers motivés par l'utilisation des produits de qualité.

Dans le cadre de l'Agenda 21 scolaire, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) a introduit des produits bio dans les cantines du premier degré.

La mise en place d'actions d'éducation des écoliers (« du potager à l'assiette » : mise en place de potagers dans les écoles, d'animation sur la culture et la transformation des produits) a cessé faute de crédits disponibles (financement dans le cadre du PNA).

Des actions de formation des cuisiniers et des économes ont été mises en place dans le cadre du PNA, pour les sensibiliser à l'utilisation de produits bio et de produits locaux.

La région est aussi présente en terme de conseil technique dans les établissements du secondaire, pour utiliser les produits bio et locaux.

\_ demande de crédits complémentaires pour poursuivre la dynamique mise en place avec les écoles (du potager à l'assiette) ou avec les professionnels : des pistes de financement complémentaires (Ecophyto pour les potagers) sont à envisager.

\_ élaboration de programmes pluri annuels pour définir sur du moyen terme les actions à développer (au lieu de programmes annuels comme pour le PNA jusqu'en 2012)

\_ généralisation des outils existants (du « CO2 au menu », projet Ortu pour mettre en place des jardins dans les écoles,...)

#### 2.4. recherche-développement et formation

L'AB est prise en compte à la fois dans les programmes de l'éducation nationale, quand les enseignants sont sensibilisés à l'AB et moteurs et dans ceux de l'enseignement agricole, avec une vision plus orientée sur la production pour les diplômés conférant la capacité agricole.

Depuis 2008, l'enseignement agricole intègre obligatoirement l'AB à ses programmes. A l'échelle de la région, les deux EPL intègrent l'AB soit comme un enseignement de techniques avec une exploitation support, soit comme un étalon de comparaison des différents systèmes de production.

L'exploitation support de Sartène offre un atelier converti récemment en bio (2012) alors que celle de Borgo sert de support à des expérimentations sur la conduite des agrumes avec réduction des doses d'intrants.

L'introduction des aliments bio dans leurs cantines respectives a aussi été expérimentée, avec des proportions d'aliments bio et des organisations variables d'un EPL à l'autre. Ces actions sont plutôt en repli : il est d'abord nécessaire d'éduquer les jeunes à l'alimentation saine, à la diététique, avant d'aborder l'introduction de produits bio et locaux à la cantine.

\_ demande forte de la profession de formations complémentaires adaptées à la production biologique pour les conversions et les installations bio (dans le cadre du PPP pour les installations, dans le cadre de la formation continue pour les conversions)

\_ réflexion à mettre en place sur une démarche globale de formation au développement durable

\_ réflexion à conduire sur les formations complémentaires des salariés de l'exploitation agricole en AB (travail avec des chevaux, machinisme et AB,...)

\_ réflexion globale de la formation de tous les acteurs de la filière à mettre en place

\_ Le lancement à l'été 2014 de Corsic'Agropole, plate-forme technologique dédiée aux productions végétales, permettant la mutualisation des données dans ce domaine est un élément structurant pour la filière car l'AB sera au cœur du projet.